



Directives de la marque
relatives au
Logo Great Taste®

Dernière mise à jour : mars 2026
Remplace toutes les précédentes versions des directives
relatives au logo Great Taste

I. Règles d'utilisation du logo Great Taste®



Pour éviter toute fausse déclaration ou toute utilisation non autorisée et pour maintenir l'intégrité du Great Taste pour tous les gagnants du concours, l'organisme The Guild of Fine Food Ltd (ci-après « le Guild ») a mis en place les règles impératives suivantes régissant l'utilisation du logo et de tout autre support marketing faisant apparaître la marque Great Taste avec son logo. Ceci inclut notamment les étiquettes, les impressions graphiques, les brochures, les panneaux et autres supports publicitaires, les sites internet, les certificats et tout autre support portant le logo Great Taste.

I. Logo

1. Le logo et la mention « Great Taste » sont des noms déposés par le Guild et ne peuvent être utilisés en format imprimé ou électronique qu'avec son approbation préalable.
2. Le Guild se réserve le droit de refuser l'autorisation d'utiliser le logo Great Taste si le style ou la présentation contrevient de quelque manière que ce soit aux règles.
3. Aucune modification ou altération de tout logo et de quelque façon que ce soit, ni aucune utilisation des principales caractéristiques d'un logo pour produire ses propres versions de logos ou ses propres dessins, n'est autorisée. Le logo doit apparaître seul et ne doit être associé à aucun mot ou signe graphique.
4. Tous les fichiers graphiques représentant le logo Great Taste doivent être fournis par le Guild. Vous pouvez demander à accéder à ces fichiers depuis votre compte MyGuild (myguild.gff.co.uk/login). Tout paiement exigible le cas échéant se fera également par ce biais. Les demandes d'accès aux fichiers graphiques ne peuvent être effectuées que par la société ayant inscrit le produit primé, et ils ne seront envoyés qu'à elle seule. Veuillez ne pas transférer ni partager les fichiers graphiques du logo. Pour nous aider à veiller à ce que les graphiques soient utilisés à bon escient et à ce que tous les participants à Great Taste respectent et adhèrent aux directives de la marque, nous leur demandons de remplir leur propre demande de fichiers graphiques logo en remplissant le formulaire fourni à cet effet.
5. Toutes les étiquettes indiquant un produit primé Great Taste doivent être demandées directement auprès du Guild en utilisant le formulaire disponible en ligne depuis votre compte MyGuild (myguild.gff.co.uk/login). Tout paiement se fera également par ce biais.
6. Il n'est en aucun cas permis d'imprimer vos propres étiquettes à partir des fichiers graphiques fournis par le Guild. Le Guild vous fournira volontiers un devis pour toute demande d'étiquettes en dehors des spécifications usuelles.
7. Les fichiers graphiques, pages Web ou épreuves couleurs d'emballages comprenant un logo Great Taste doivent être envoyés au Guild avant toute impression ou mise en ligne.

2. Logos produits primés Great Taste® - Fichiers graphiques et étiquettes



Ces logos sont disponibles sous forme d'étiquettes pré-imprimées (25 mm de diamètre) ou de fichiers graphiques (« Logos »). Les étiquettes et logos destinés aux produits primés sont disponibles en ligne par le biais de votre compte MyGuild (myguild.gff.co.uk/login).

1. Utilisation

1. Les étiquettes et logos pour produits primés Great Taste ne doivent être utilisés que sur les produits primés correspondants. La récompense remportée correspond uniquement au produit qui a été inscrit au concours et non à l'entreprise ou à la gamme ou sélection de produits.
2. Les étiquettes et logos des produits primés Great Taste indiquent TOUJOURS l'année durant laquelle la récompense a été remportée et le nombre d'étoiles décernées.
3. Ce label ou logo est **valable trois ans**. Si à la suite de cette période, le producteur souhaite conserver son statut, il est invité à participer de nouveau au programme Great Taste. Par conséquent, à quelque moment que ce soit, **les étiquettes et logos pour les produits primés ne peuvent être fournis que pour les trois années précédentes**. Par exemple, jusqu'à ce que les résultats soient publiés pour Great Taste 2027, le Guild ne peut fournir des étiquettes et logos que pour 2026, 2025 et 2024. **L'étiquette ou le logo doit donc être retiré(e) de l'emballage et des contenus marketing trois ans après avoir remporté une récompense.**
4. L'étiquette ou le logo doit être bien visible et lisible. Il ne faut rien placer qui pourrait cacher, même partiellement, l'étiquette ou le logo. Cette règle s'impose pour éviter toute confusion possible concernant le nombre d'étoiles obtenues ou l'année d'attribution de la récompense.
5. Veuillez consulter le paragraphe 6 ci-dessous pour en savoir plus sur la taille, l'aspect et les couleurs du logo.
6. Si le produit est modifié de quelque manière que ce soit, l'autorisation d'utilisation de l'étiquette ou du logo vous sera retirée. Pour y avoir de nouveau accès, il faudra faire évaluer le produit une nouvelle fois par le programme Great Taste. Toute modification susceptible d'affecter le produit (y compris, mais sans s'y limiter : une différence dans le processus de production ou de fabrication, une modification de la recette, un changement dans le lieu d'approvisionnement en ingrédients ou dans le type d'ingrédients ou leur traitement) annulerait la récompense, et le produit devra être soumis de nouveau à une évaluation Great Taste.
7. Lorsque l'étiquette ou le logo d'une récompense est utilisé, il doit toujours être accompagné par le nom adéquat du produit ayant remporté la récompense concernée ou par une image du produit qui montre toutes les informations pertinentes à ce produit (ex. : nom du produit, nom du producteur).
8. Tous les aliments présentés dans leur propre emballage et portant un logo ou une étiquette de lauréat Great Taste doivent indiquer le nom du producteur quelque part sur l'emballage, afin de protéger les droits du producteur.
9. Si le produit a été inscrit au Great Taste directement par le producteur, ce dernier détient les droits d'utilisation. Néanmoins, afin d'éviter d'inclure en erreur le consommateur, le producteur n'est pas autorisé à utiliser l'étiquette ou le logo pour la récompense remportée sur un produit identique, si ce dernier est vendu sous un nom de marque différent, à moins que ce nom de marque différent ait été clairement indiqué sur le formulaire au moment de l'inscription du produit au Great Taste. Cette information ne peut être fournie rétrospectivement. Veuillez vous référer au point 2.1.6 concernant les changements apportés aux produits. Un tiers ne peut demander à utiliser l'étiquette ou le logo de lauréat Great Taste sur le produit qu'il vend sous sa propre marque.

10. Si le produit a été inscrit au programme Great Taste par un Tiers (par exemple un supermarché), ce Tiers détiendra les droits d'utilisation. Si le Tiers accepte que le producteur du produit puisse recevoir le logo ou les étiquettes ou les ou commander lui-même auprès du Guild, il devra préalablement le confirmer par écrit au Guild. Lorsque le producteur du produit concerné demande à recevoir des étiquettes ou logos, il doit mettre le Tiers en copie afin de confirmer l'existence d'un tel accord entre les deux parties. Si le producteur du produit change, la récompense n'est plus valide et le produit doit être une nouvelle fois soumis à l'évaluation Great Taste.

11. Les récompenses Great Taste ne sont pas transférables. Si l'entreprise productrice est vendue, l'utilisation du logo ou des étiquettes n'est plus autorisée sur les produits concernés.

12. Les récompenses Great Taste n'appartiennent qu'aux produits concernés inscrits au programme Great Taste. Il est interdit d'utiliser une étiquette ou un logo de lauréat sur un assortiment de produits ou sur un emballage groupé (ex. multipack) contenant le produit primé de cette saveur, à moins que cette saveur spécifique soit clairement indiquée à côté de la récompense et qu'une épreuve couleur ait été envoyée au Guild pour approbation avant impression.



13. Si un producteur peut fournir une preuve écrite qu'un thé en sachet/café moulu est en tous points identique au produit équivalent vendu sous forme de thé en vrac/grains de café, il est possible que soit autorisée l'utilisation du logo Great Taste sur les deux formats, à la discrétion du Guild.

14. Le Guild of Fine Food ne fournit pas de logos Golden Fork. Les gagnants Golden Fork devront utiliser le logo 3 étoiles pour promouvoir leur produit et peuvent utiliser le texte suivant pour accompagner leur produit Golden Fork en plus du logo 3 étoiles : « Récompensé par le prix Golden Fork en [Angleterre]. »

15. Par contre, un logo est proposé pour les lauréats des récompenses Great Taste Supreme Champion (« champion ultime »), Golden Fork Better Business (« sens des affaires ») et Golden Fork Sustainability (« développement durable »). Ces logos seront remis aux gagnants après la cérémonie de remise des prix Golden Forks.

3. Logo de producteur Great Taste® - N'EXISTE PLUS

3.1 Utilisation



Le logo de producteur Great Taste n'est plus disponible, et les producteurs ne sont plus autorisés à l'utiliser dans leurs contenus publicitaires ou graphiques et supports promotionnels. Un préavis a été donné en juillet 2024, qui donnait 12 mois aux producteurs pour retirer le logo de la circulation.

L'utilisation et l'objectif de ce logo n'étaient pas clairs. Dans plusieurs cas, il a été utilisé incorrectement et au détriment de la valeur ajoutée que représentent les logos 1, 2 ou 3 étoiles de Great Taste. Il a également été retiré de la circulation suite aux retours des acheteurs et consommateurs : pour eux, **ce logo suscite la confusion** et n'a pas le même poids que les logos à étoile(s) et année, et les critères de sélection ne reflètent pas bien la durée de validité des autres logos.

4. Logos Great Taste® pour les sponsors et les partenaires



I. Utilisation

1. Les sponsors et partenaires recevront un fichier logo Great Taste Sponsor/Great Taste Supporter, qui peut être utilisé sur les véhicules utilitaires, les supports marketing et les enseignes pour l'année en question. L'utilisation de ces logos n'est permise sur aucun produit. Tout fichier graphique ou épreuve doit être soumis au Guild pour approbation avant impression.

5. Logo Great Taste® avec l'année

I. Utilisation

1. Aucun logo générique ne sera émis sauf dans des circonstances exceptionnelles*. Dans ce cas, un logo avec l'année sera fourni avec l'accord écrit du Guild. Dans cette hypothèse, il sera nécessaire d'envoyer des exemplaires des fichiers graphiques au Guild pour approbation avant impression. Il n'est pas nécessaire d'utiliser ce logo sur les produits ayant remporté une récompense.



* Les circonstances exceptionnelles incluent (sans s'y limiter) les éventualités où :

- un magasin organisant une promotion Great Taste souhaite accrocher les logos Great Taste au-dessus du présentoir, il est impératif que les logos ne soient accrochés qu'au-dessus des produits concernés et qu'il soit clairement indiqué quel produit a reçu quelle récompense ;
- une manifestation ou autre événement affilié(e) au Guild souhaite promouvoir des produits Great Taste ;
- un kit pour point de vente a été fourni par le Guild.

Le logo ci-dessus est fourni uniquement sur demande et à la discrétion du Guild.

6. Directives stylistiques relatives à l'utilisation des logos Great Taste®

I. Impression

1. Le logo de la récompense correspondante, émis par le Guild, peut être utilisé dans les formats suivants à condition qu'il soit accompagné d'informations relatives au produit primé :

- Publicités
- Brochures et affiches promotionnelles
- Articles : si vous envoyez le logo à un journal, vous devez vous assurer que celui-ci utilise le logo correctement et uniquement aux fins de l'article se référant à votre produit. Cette utilisation est approuvée au cas par cas.
- Étiquettes de rayonnage : la société est autorisée à imprimer le logo sur les étiquettes de rayonnage, à condition qu'il soit accompagné d'informations complètes sur le produit, par exemple : nom du produit, fabricant du produit, etc. Il est impératif que soit clairement indiqué sur chaque étiquette de rayonnage le nom du produit auquel est associé le logo de lauréat, au cas où des produits différents seraient placés sur l'étagère à laquelle l'étiquette de rayonnage correspond, ou bien en cas de retrait du produit primé. Si c'est un supermarché qui souhaite utiliser le logo sur ses étiquettes de rayonnage, il doit vérifier la possibilité de son utilisation auprès du producteur du produit, créditer ce producteur (à moins que ce dernier renonce expressément à ses droits) et envoyer les fichiers graphiques pour approbation avant impression.
- Panneaux publicitaires
- Sous-bocks
- Autocollants pour vitres
- Marquage publicitaire pour véhicules utilitaires

2. Sites web et courriels

1. Le logo de lauréat correspondant peut être utilisé sur votre site web ou dans la signature électronique d'une société primée, mais il doit être accompagné d'informations sur le produit primé. Lorsqu'une version électronique du logo est utilisée, elle doit être protégée afin d'éviter tout téléchargement non autorisé.

3. Coloris

1. Les logos Great Taste ne peuvent être reproduits que dans les couleurs indiquées par le Guild. Ne sont autorisés ni le changement de couleurs des logos ni l'impression en noir et blanc.
2. Lors de la reproduction du logo Great Taste correspondant, veuillez utiliser les couleurs suivantes :

Noir texte
CMJN : C0 M0 J0
N100
(ou noir intense
C60 M40 J40 N100)
RVB : R0 V0
B0
HEX :
#000000

PMS 871C
CMJN : C27 M28
J63 N0
RVB : 192/173/117
HEX : #C0AD75

3. Le cas échéant, sur des arrière-plans sombres/noirs, veuillez utiliser un contour blanc de 1 point, proportionnel à la taille du logo.
Pour demander à recevoir un fichier graphique du logo avec contour blanc de 1 point, adressez un courriel à logos@gff.co.uk. Attention : pour conserver le contour correct, vous ne devez pas modifier la taille du contour. Toute mise à l'échelle doit être proportionnelle.



4. Taille du logo

1. Étiquettes Great Taste : La taille standard des étiquettes Great Taste est de 25 mm.
2. Fichier graphique Great Taste à imprimer sur emballage :
 - taille minimum 20 mm.
 - Pas de taille maximale, mais assurez-vous dans tous les cas que le logo est clairement défini et que les lignes sont parfaitement droites et nettes (non pixelisées).
3. Pour les logos Great Taste et les logos indiquant l'année ou portant la mention Great Taste Retailer, Great Taste Sponsor ou Great Taste Supporter, utilisés sur d'autres supports imprimés ou à l'écran :
 - taille minimum 18 mm ou 120 px à l'écran. S'il est nécessaire de reproduire le logo dans un format plus petit, merci de préalablement requérir l'approbation du Guild en lui précisant les raisons pour lesquelles la taille minimum standard ne peut être utilisée, les dimensions souhaitées et l'utilisation envisagée.
 - Pas de taille maximale, mais assurez-vous dans tous les cas que les lignes sont parfaitement droites et nettes (non pixelisées).

5. Mise en page

1. Le logo doit être isolé des autres éléments lorsqu'il est imprimé directement sur un emballage, un support marketing ou un affichage. La hauteur du « e » du mot « Taste » représente la marge minimum souhaitée autour du disque Great Taste.
2. L'étiquette ne doit pas être inclinée à plus de 15°

6. Formats de fichier



1. EPS : Ce format peut être élargi ou réduit sans aucune dégradation et peut être utilisé sur tout support imprimé, comme les publicités, les emballages, la signalétique pour les expositions, etc.
2. JPEG : Ce format peut être utilisé dans de nombreuses applications. Les dimensions peuvent être réduites seulement, mais pas élargies.
3. PDF: Ce format convient pour l'impression, mais il est surtout utilisé pour que l'utilisateur puisse voir le logo sur toutes les plateformes numériques.

Vous avez une question ?

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires concernant la production artistique / l'illustration graphique du logo Great Taste® ou l'utilisation des étiquettes Great Taste®, veuillez nous contacter :

Courriel :
logos@gff.co.uk Tél. :
Tél. : +44 (0)1747
825200

Veillez nous écrire à :

Great Taste Logo Artwork Enquiry
Guild of Fine Food
Guild House
23b Kingsmead Business Park
Shaftesbury Road
Gillingham,
Dorset
UK SP8 5FB [Grande-Bretagne]